

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1/Noyau 0A1 Gatineau Ouébec

K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services professionnels en informatique division EL 4C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet RFP - NEW CONTRACT. VEHICLE 2014-15				
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
47060-151006/A		002		
Client Reference No N° de réfé	erence du client	Date	•	
1000321006		2015	5-11	-24
GETS Reference No N° de réfé	erence de SEAG			
PW-\$\$EL-609-29583				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	۱° ۷	ME
609el.47060-151006				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2015-12-18	Eastern Standard Time			
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresse	r toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Bastien, Josée			609	9el
Telephone No N° de téléphone	•	FAX	No.	- N° de FAX
(819) 956-6770 ()		() -		
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	gner au nom du fournisseur/
Signature	Date



This Amendment number 002 is raised to apply the following change to the NPP:

At **Page 1, Closing Date** of the NPP, the following change applies:

Delete:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-04 Eastern Standard Time EST

Insert:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-18 Eastern Standard Time EST

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

La modification numéro 002 est émise afin d'apporter le changement suivant à l'Avis de projet de marché:

À la Page 1, Date de fermeture de l'avis, le changement suivant s'applique:

Supprimer:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-04 Heure normale de l'Est HNE

Insert:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-18 Heure normale de l'Est HNE

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

THIS AMENDMENT NUMBER 002 IS RAISED TO RESPOND TO VENDOR'S QUESTIONS AND APPLY THE FOLLOWING CHANGES TO THE RFP:

QUESTION 1

Given that the M1 of the Corporate Evaluation Criteria demands that companies have invoiced \$15million, specific to a Crown Project that supported International Trade, can the Crown please describe what value or additional services outside the fulfillment of TA's the current incumbent is providing that would demand corporate experience with International Trade? Our understanding is that this is a TA based TBIPS contract with strict resource requirements and a robust TA process. In addition, it is our understanding that only resources that are under a TA are permitted by the Crown to provide guidance, as such it is difficult to understand what value corporate international trade experience will provide the Crown.

ANSWER 1

The CBSA is responsible for providing integrated border services that support national security and public safety priorities and facilitate the free flow of persons and goods. eManifest is an in-flight project with deliverables that directly support Canada's national security by introducing data acquisition and targeting capabilities that align with partner nations with specific outcomes to model the program such that it is consistent with both the United States and World Customs Organization. Therefore, the CBSA has established that a Bidder must have International Trade Experience to validate the quality and accuracy of the deliverables being produced in accordance with the statement of work.

QUESTION 2

M1 requires that bidders has invoiced \$15M on a \$100M Crown Project that supported an 'International Trade Project'. According to published departmental Status Reports on Transformational and Major Crown Projects, there appears to be only one such Crown Project within the Canadian Federal Government. Even experience gained on similar projects in the United States, and many other countries, would not be applicable as they are not considered "Crown" projects. Given this we believe the Crown may have inadvertently created an RFP that only the incumbent organization will be able to bid upon. If this is the intent of the Crown we would suggest this work be tendered through a Sole Source contract. Alternately, if the Crown is looking to create an open and competitive bidding process we respectfully request that M1 be changed to the following:

The Bidder must demonstrate, using Appendix B of Attachment 4.1, that it has been awarded one Informatics Professional Services contracts, within the last seven years prior to solicitation closing date, that met the following criteria:

- (1) The contract was in support of a Major Crown Project. Major Crown Project is defined as having an overall budget of \$100M dollars or more;
- (2) The contract was in support of an IM/IT solution that involved multiple stakeholders and organizations.
- (3) The Informatics Professional Services invoiced was for \$15 Million dollars or more.

 $\label{eq:continuous} \begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 47060-151006/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N° de réf. du client} \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier $609el\ 47060-151006$

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QUESTION 3

Given that in satisfying M1 bidders must demonstrate their ability to support Major Crown projects and M2 appears to be designed to demonstrate bidders have previously provided like resources in the pertinent categories we believe that the requirement for the referenced contracts be related to "International Trade Project" is unfairly restrictive. According to published departmental Status Reports on Transformational and Major Crown Projects, there appears to be only one such Crown Project within the Canadian Federal Government. To ensure the Crown received multiple competitive bids we would suggest that M2 be amended to follow past PWGSC billable days RFP's. Our suggested amendment to M2 is as follows:

The Bidder must have demonstrated contract experience in supplying all of the following resource categories, for the required Minimum Billable Days per category, over the same five years period within the last seven years prior to solicitation closing date. The services provided must have been provided under a maximum of two contracts. Such two contracts must meet the following criteria:

- (1) The contract was in support of a Major Crown Project. Major Crown Project is defined as having an overall budget of \$100M dollars or more;
- (2) The contract was in support of Canadian Federal Government and demonstrates experience with a TA based contract.

QUESTION 4

The criteria associated with M1 and M2 in the corporate requirements (Crown project over \$100M budget, in support of an International Trade Project, defined as "a project involved in the transportation of goods across international borders that involves the transmission of procurement or trade data such as importer and exporter information, carrier, description of goods or services, courier or carrier information, Harmonized classification of the goods or services shipped") restrict potential bidders to a very small group, being those vendors who are already engaged at high volumes (\$15M+) on a contract providing IT resources to large-scale federal International-Trade-related projects.

Will the Crown reconsider the terms of M1 and M2 to allow non-incumbent vendors to compete for this business?

QUESTION 5

We believe that the RFP as written is disadvantageous to the Government of Canada. By restricting the pool of potential bidders to those who already have a relationship with CBSA, it closes off the possibility that new competitors may introduce lower rates. How will the Government of Canada ensure that it leverages the financial benefits of a competitive bid process?

QUESTION 6

M1 and M2 require bidders to substantiate involvement in a \$100M project in order to qualify to supply for a \$25M project. This seems disproportionate, and arbitrary. It also closes off competition to those vendors who are routinely delivering many times the required volumes of placements annually. If demonstration of ability to deliver IT skills on a large scale is the intent, with the goal of ensuring that CBSA's needs on this project can be consistently met, will the Crown change the criterion to require demonstration of \$100M of sales in IT skillsets annually?

Solicitation No. - N° de l'invitation 47060--151006/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier $609el\ 47060-151006$

Buyer ID - Id de l'acheteur 609el CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QUESTION 7

This RFP has been made under the TBIPS supply arrangement, and states in the SOW (see Annex A) that CBSA "requires Informatics Professional Services resources, on an as-and-when-requested basis, to perform various functions within the eManifest project, a component of CBSA's Advance Commercial Information Initiative (ACI). With regards to Corporate Mandatory Requirements M1 and M2 the RFP requires that the bidder must demonstrate experience with an "International Trade Project". This suggests a requirement that the successful vendor(s) will be asked to provide corporate level service support in advising on International Trade Projects, in addition to providing the resources that are to be made readily available via approved task authorizations, but this is not apparent in the SOW, nor is it the nature of a TBIPS contract.

Furthermore, from Section 7.19C (iii), "Replacement of Specific Individuals", the RFP states that "The Contractor must not, in any event, allow performance of the Work by unauthorized replacement persons." This indicates that no performance of the Work specified via approved task authorizations can be performed by unauthorized persons. In other words, only the resources that are identified and specified in approved task authorizations can work on the project. Clearly the Corporate M1 and M2 requirement for International Trade Project experience are contradictory if the crown's intent is to have the successful vendor provide resources on an "as and when requested" basis.

If the crown's intent is to attain a contract for services outside of those provided by specified resources via authorized task authorizations, then a Solutions-Based Informatics Professional Services (SBIPS) Supply Arrangement would be more appropriate. Alternately, we respectfully request that the requirement for International Trade Project experience be removed from the corporate requirements.

QUESTION 8

Clearly, the intent of this RFP is to renew the incumbent. Since there are only a limited number of recent International Trade Projects over \$15,000,000 and Major Crown Projects over \$100,000,000, only the incumbent vendor can reasonably expect to qualify. In addition, the qualification criteria for this solicitation are excessively high and, as a result, only the incumbent firm will score well. We have managed several multi-million (\$20M) IM/IT professional contracts and have the capability to support CBSA's needs, unfortunately, the solicitation does not present a level playing field. This RFP is not competitive, fair, open, or transparent and will likely result in a CITT challenge. In order to conduct a viable competition, we would suggest that CBSA break down the categories of personnel within work streams that would each result in a contract award, and reduce the corporate

personnel within work streams that would each result in a contract award, and reduce the corporate and resource criteria to a reasonable level (i.e., lower value for corporate references, and not CBSA specific). In addition, instead of awarding a single contract, we suggest that up to three or four contracts be awarded. As it stands, not only is this an unfair solicitation to the vendor community and Canadian taxpayers, it also renders CBSA, the Crown and Canadian taxpayers vulnerable as it essentially provides the winning bidder a monopoly for its services on an extremely large scale.

We respectfully request that the qualification criteria be lowered to a realistic level, and award contracts to a minimum of three vendors, or break down the categories into work streams for which each would result in a contract award to one or more vendors. Alternatively, we suggest that CBSA cancel this solicitation in its entirety and move towards an open, fair, competitive and transparent process. A good start would be to host a REOI (Request for Expression of Interest) to the vendor community.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47060--151006/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier 609el 47060-151006

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

QUESTION 9

In reference to M1 and M2 of solicitation number 47060-151006/A, as a large supplier across all levels of government and the private sector, we are having difficulty in understanding the relevance of using contracts to substantiate the requirements that:

- (a) Must be in support of a Major Crown Project
- (b) Must be in support of an International Trade Project especially given the fact that this is not a requirement in the evaluation of core resources

This criterion seems to directly favour the incumbent company and limits the ability for other well qualified vendors in responding. We do not believe this was CBSA's intent and request that CBSA consider eliminating M1(2) and M2(2) in their entirety, as well as striking "contact was in support of a Major Crown Project" in M1(1) and M2(1). In doing so, CBSA will guarantee increased participation from vendors, resulting in more choices for the client, which will support PWGSC's published mandate to enhance "... access, competition and fairness", as well as, ensure the best overall value for CBSA.

Question 10

Re: Attachment 4.1 - Corporate Evaluation Criteria - M1 and M2

Based on our understanding of M1 and M2, it seems the Crown is not open to accepting or allowing vendors who are not the incumbent to bid on this solicitation. These requirements provide an unfair advantage to the current vendor. In the spirit of open and transparent competition, and to encourage an adequate number of responses for more competition, we would like to propose the following changes to Corporate Mandatory Requirements M1 and M2:

a) "The contract was in support of a Major Crown Project. Major Crown Project is defined as having an overall budget of \$100M dollars or more"

As there is a limited number of Major Crown Projects which provide similar services to the categories identified in this solicitation, would the Crown consider changing the requirement in both M1 and M2 to Government of Canada (GoC) project for a department or agency with greater than 10,000 employees.

b) "The contract was in support of an International Trade Project. International Trade Project is defined as a project that is involved in the transportation of goods across international borders that involves the transmission of procurement or trade data such as importer and exporter information, carrier, description of goods or services, courier or carrier information, Harmonized classification of the goods or services shipped;"

This requirement provides an unfair advantage to the incumbent vendor and does not encourage a fair and competitive process. Would the Crown consider removing this requirement in both M1 and M2.

c) "The Informatics Professional Services invoiced was for \$15 Million dollars or more."

As there is a limited number of contracts where a vendor has <u>invoiced</u> more than \$15,000,000 and has provided similar services to the categories identified in this solicitation, would the Crown consider changing the requirement in M1 to the total contract value more than \$15,000,000.

ANSWERS TO QUESTIONS 2 TO 10

IN RESPONSE TO QUESTIONS 2-10, THE FOLLOWING CHANGES APPLY TO THE RFP:

1. UNDER ATTACHMENT 4.1, CORPORATE EVALUATION CRITERIA

DELETE:

1.0 CORPORATE MANDATORY REQUIREMENTS

		BIDDER'S RESPONSE
ITEM#	MANDATORY REQUIREMENT	DEMONSTRATED EXPERIENCE (BIDDERS TO INSERT DATA)
M1	The Bidder must demonstrate, using Appendix B of Attachment 4.1, that it has been awarded one Informatics Professional Services contracts, within the last seven years prior to solicitation closing date, that met the following criteria:	
	(1) The contract was in support of a Major Crown Project. Major Crown Project is defined as having an overall budget of \$100M dollars or more;	
	(2) The contract was in support of an International Trade Project. International Trade Project is defined as a project that is involved in the transportation of goods across international borders that involves the transmission of procurement or trade data such as importer and exporter information, carrier, description of goods or services, courier or carrier information, Harmonized classification of the goods or services shipped;	
	(3) The Informatics Professional Services invoiced was for \$15 Million dollars or more.	
	The following must also be included with the bid for each contract:	
	(1) a letter from its client (referencing a contract serial number or other unique contract identifier) that shows that the Bidder has provided and invoiced a customer (with whom the Bidder deals at arm's length) for such services in the amount of \$15,000,000.00; and	
	(2) the name, telephone number and, if available, e-mail address of a contact person at the customer who was responsible to approve the services received under (1) above. Canada may verify any information provided by the Bidder.	

M2

The Bidder must have demonstrated contract experience in supplying all of the following resource categories, for the required Minimum Billable Days per category, over the same five years period within the last seven years prior to solicitation closing date. The services provided must have been provided under a maximum of two contracts. Such two contracts must meet the following criteria:

- (1) The contract was in support of a Major Crown Project. Major Crown Project is defined as having an overall budget of \$100M dollars or more:
- (2) The contract was in support of an International Trade Project. International Trade Project is defined as a project that is involved in the transportation of goods across international borders that involves the transmission of procurement or trade data such as importer and exporter information, carrier, description of goods or services, courier or carrier information, Harmonized classification of the goods or services shipped;
- * Bidders must complete both Appendix A and Appendix B of Attachment 4.1 for each resource category.

#	Resource Category	Minimum Billable Days per Resource Category
1	Project Executive – Level 3	1000
2	Project Manager – Level 3	2500
3	Business Process Re-	2500
	Engineering Consultant – Level 3	
4	IM Architect - Level 3	2000
5	Application/Software Architect -	2000
	Level 3	
6	Business Architect – Level 3	5000

The Bidder must demonstrate that each resource proposed for any given resource category has at least 50% of the tasks for such category as detailed in section 5.0 of Annex A - Statement of Work (SOW).

INSERT:

1.0 CORPORATE MANDATORY REQUIREMENTS

			BIDDER'S RESPONSE
ITEM#	MANDATORY REQUIREMENT		DEMONSTRATED EXPERIENCE (BIDDERS TO INSERT DATA)
M1	The Bidder MUST demonstrate that it has experience resources to deliver IT professional services on an It valued at a minimum of \$100 million within the last solicitation closing date. *International Trade Project is defined as a project transmissional movement of goods and the transmissional movement of goods and the transmissional movement information **Trade data could include any of the following: Importer/exporter information Manifest Information Conveyance Information House Way Bill Information Crew Information	nternational Trade Project* 7 years prior to the hat included the	
M2	The Bidder MUST demonstrate experience supplying informatics professional services resource categories days per category within the last 7 years. The total abeen at least \$15 million dollars. # Resource Category	s for the minimum billable amount billed must have Minimum Billable	
	 Project Executive – Level 3 Project Manager – Level Engineering Consultant – Level 3 IM Architect - Level 3 Application/Software Architect - Level 3 Business Architect – Level 3 	Days per Resource Category 1000 2500 2500 2000 2000	
	In order to demonstrate meeting this criterion, the bicontract referenced: (1) A letter from its client (referencing a contract set unique contract identifier) that shows that the Bidde invoiced a customer (with whom the Bidder deals at services in the amount of at least \$15M; and (2) The name, telephone number and, if available, eperson at the customer who was responsible to apprunder (1) above. Canada may verify any information	rial number or other r has provided and arm's length) for such -mail address of a contact ove the services received	

Buyer ID - Id de l'acheteur 609el CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. UNDER ATTACHMENT 4.2, SECTION CORE RESOURCES EVALUATION CRITERIA

DELETE:

- 1. PROJECT EXECUTIVE LEVEL 3
- 1.1 MANDATORY REQUIREMENTS PROJECT EXECUTIVE LEVEL 3

PROJECT EXECUTIVE – LEVEL 3			
Name of p	proposed resource:		
The Bidde	er must demonstrate that the proposed resource has:		
Criteria	Mandatory Requirements	Bidder's Re	sponse
		Demonstrated	Insert page # of
		experience (Bidders to	Resume
		insert data)	
M1	A minimum of ten years of experience, within the last		
	fifteen years prior to the solicitation closing date, in liaising with stakeholders and management and		
	providing risk management on IT enabled projects which		
	were governed and managed through a staged review		
	gating approach.		
M2	Experience managing one IT enabled project involving 2		
	or more stakeholders.		
	The project must have a minimum duration of six		
	months and a total project expenditure of \$100M or		
	more.		

Buyer ID - Id de l'acheteur $609el \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

INSERT:

1. PROJECT EXECUTIVE - LEVEL 3

1.1 MANDATORY REQUIREMENTS – PROJECT EXECUTIVE – LEVEL 3

PROJECT EXECUTIVE – LEVEL 3				
Name of I	proposed resource:			
The Bidde	er must demonstrate that the proposed resource has:			
Criteria	Mandatory Requirements	Bidder's Response		
		Demonstrated experience (Bidders to insert data)	Insert page # of Resume	
M1	A minimum of ten years of experience, within the last fifteen years prior to the solicitation closing date, in liaising with stakeholders and management and providing risk management on IT enabled projects which were governed and managed through a staged review gating approach.			
M2	Experience managing one (1) IT enabled project involving 2 or more stakeholders. The project must have a minimum duration of six months and a total project expenditure of \$100M or more.			
МЗ	Experience working as a Project Executive on at least One (1) project within the last 7 years prior to the solicitation closing date that involved responsibility over the implementation of an International Trade Project*. *International Trade Project is defined as a project that included the international movement of goods and the transmission of trade data**. **Trade data could include any of the following: Importer/exporter information Manifest Information Conveyance Information House Way Bill Information Crew Information			

Buyer ID - Id de l'acheteur $609e1 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3. AT PAGE 1, CLOSING DATE OF THE RFP, THE FOLLOWING CHANGE APPLIES:

DELETE:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-04 Eastern Standard Time EST

INSERT:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-18 Eastern Standard Time EST

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

LA PRÉSENTE MODIFICATION NO 002 EST POUR RÉPONDRE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES SOUMISSIONNAIRES ET POUR SOUMETTRE LES CHANGEMENTS SUIVANTS À LA DEMANDE DE PROPOSITION (DDP):

Question nº 1

Comme l'exigence O1 des critères d'évaluation de l'organisation exige que les entreprises aient facturé 15 M\$ pour un projet de l'État appuyant le commerce international, l'État pourrait-il définir la valeur ou les services additionnels outre l'exécution d'une AT que le titulaire actuel fournit et qui exigeraient une expérience de l'organisation en commerce international? Selon nous, il s'agit d'une AT fondée sur un contrat de SPICT avec des exigences strictes en matière de ressources et un solide processus d'AT. De plus, nous comprenons que seules les ressources faisant l'objet d'une AT détiennent la permission de l'État de fournir des conseils; il est donc difficile de comprendre la valeur de l'expérience en commerce international de l'organisation pour l'État.

Réponse n° 1

L'ASFC a la responsabilité de fournir des services frontaliers intégrés contribuant à la mise en œuvre des priorités en matière de sécurité nationale et de sécurité publique et facilitant la libre circulation des personnes et des marchandises. Le Manifeste électronique est un projet en cours dont les livrables appuient directement la sécurité nationale du Canada par la mise en œuvre de capacités d'acquisition et de ciblage de données qui s'harmonisent avec celles des pays partenaires comportant des résultats précis afin de modéliser le programme de sorte qu'il soit conforme à celui des États-Unis et de l'Organisation mondiale des douanes. Par conséquent, l'ASFC a décidé que le soumissionnaire doit détenir de l'expérience en commerce international afin de valider la qualité et la justesse des livrables produits conformément à l'énoncé de travail.

Question n° 2

Selon l'exigence O1, les soumissionnaires doivent avoir facturé 15 M\$ pour un projet de l'État appuyant le commerce international dont le budget est de 100 M\$. D'après les rapports d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État publiés par le Ministère, il semble y avoir un seul projet de ce type au sein du gouvernement fédéral canadien. Même l'expérience acquise sur des projets similaires aux États-Unis et dans de nombreux autres pays ne s'appliquerait pas, car ces projets ne sont pas considérés comme des projets de l'État. Nous croyons donc que l'État a créé par inadvertance une DP sur laquelle seule l'organisation titulaire pourra soumissionner. Si telle est l'intention de l'État, nous suggérons que cet appel d'offres se fasse par un marché à fournisseur unique. Par ailleurs, si l'État cherche à créer un processus de soumission ouvert et concurrentiel, nous demandons respectueusement que l'exigence O1 soit modifiée de la façon suivante :

- « Le soumissionnaire doit démontrer, au moyen de l'appendice B de la pièce jointe 4.1, qu'il a obtenu un contrat de services professionnels en informatique dans les sept dernières années, avant la date de clôture des soumissions, lequel était conforme aux critères suivants :
- (1) Le contrat appuyait un grand projet de l'État. Un grand projet de l'État est défini comme étant un projet dont le budget est de 100 M\$ ou plus;
- (2) Le contrat appuyait une solution de GI-TI à laquelle participaient de nombreux intervenants et organisations.
- (3) La valeur des services professionnels en informatique facturés était de 15 M\$ ou plus. »

Question n° 3

Puisque pour satisfaire à l'exigence O1 les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à appuyer des grands projets de l'État et que l'exigence O2 semble avoir pour objectif de démontrer que les soumissionnaires ont déjà fourni des ressources dans les catégories pertinentes, nous croyons que l'exigence selon laquelle les contrats de référence doivent être liés à un « projet commercial international » est injustement restrictive. Selon les rapports d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État publiés par le Ministère, il semble y avoir un seul projet de ce type au sein du

Solicitation No. - N° de l'invitation 47060-151006/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier $609el\ 47060-151006$

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

gouvernement fédéral canadien. Afin de garantir que l'État reçoit de nombreuses soumissions concurrentielles, nous proposons que l'exigence O2 soit modifiée de sorte à indiquer le nombre de jours facturables qui était indiqué auparavant dans les DP de TPSGC. Nous suggérons de modifier l'exigence O2 de la façon suivante :

Le soumissionnaire doit avoir démontré une expérience contractuelle de prestation dans toutes les catégories de ressources suivantes, pendant le nombre minimal requis de jours facturables par catégorie, dans la même période de cinq ans au cours des sept dernières années avant la date de clôture de la DP. Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de deux contrats. Ces deux contrats doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Le contrat appuyait un grand projet de l'État. Un grand projet de l'État est défini comme un projet dont le budget global est de 100 M\$ ou plus;
- (2) Le contrat appuyait le gouvernement fédéral canadien et démontre l'expérience de l'exécution d'un contrat basé sur des AT.

Question n° 4

Les critères associés aux exigences O1 et O2 dans les exigences de l'organisation (projet d'État de 100 M\$ ou plus appuyant un projet de commerce international défini comme « un projet dans le cadre duquel des biens sont transportés au-delà d'une frontière internationale, nécessitant la transmission de données sur l'approvisionnement ou sur le commerce, par exemple les renseignements sur l'importateur et l'exportateur, le transporteur, une description des biens ou des services, les renseignements sur le messager ou le transporteur, la classification harmonisée des biens ou des services expédiés ») limitent les soumissionnaires éventuels à un très petit groupe, soit aux fournisseurs qui ont déjà obtenu des contrats de plus de 15 M\$ par la prestation de ressources de TI dans le cadre de projets de commerce international fédéraux à grande échelle.

Est-ce que l'État envisagera de modifier les exigences O1 et O2 afin de permettre aux fournisseurs non titulaires de soumissionner sur cette DP?

Question n° 5

Nous croyons que la DP, telle qu'elle est rédigée, est désavantageuse pour le gouvernement du Canada. En limitant le nombre de soumissionnaires éventuels à ceux ayant déjà un contrat avec l'ASFC, elle ferme la porte aux concurrents qui pourraient offrir de meilleurs prix. Comment le gouvernement du Canada s'assurera-t-il de tirer profit des avantages financiers d'un processus d'appel d'offres concurrentiel?

Question n° 6

Selon les exigences O1 et O2, les soumissionnaires doivent avoir participé à un projet de 100 M\$ afin de se qualifier pour obtenir un contrat pour un projet de 25 M\$. Cette exigence semble disproportionnée et arbitraire. Elle ferme aussi la porte à tous les concurrents qui ont, chaque année à de nombreuses reprises, fourni les volumes de services requis. Si l'objectif est de démontrer les compétences en TI à grande échelle en s'assurant que les besoins de l'ASFC pour ce projet sont comblés en tout temps, estce que l'État pourrait modifier l'exigence selon laquelle les soumissionnaires doivent démontrer des ventes annuelles de 100 M\$ en services de TI?

Question nº 7

Cette demande de propositions a été faite dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) et, selon l'énoncé des travaux (voir l'annexe A), l'ASFC a besoin de ressources qui assureront des services professionnels en informatique sur demande, au besoin, et qui accompliront différentes tâches dans le cadre du projet du manifeste électronique, un volet de l'Initiative de l'information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) de l'ASFC. En ce qui a trait aux exigences obligatoires O1 et O2, il est indiqué dans la demande de propositions que le soumissionnaire doit avoir déjà travaillé à un projet lié au

Solicitation No. - N° de l'invitation 47060-151006/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier $609el\ 47060-151006$

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

commerce international, ce qui laisse supposer que le soumissionnaire retenu devra fournir des services de soutien au niveau organisationnel en matière de conseils sur les projets liés au commerce international, en plus de fournir les ressources devant être disponibles au moyen d'autorisations de tâche. Toutefois, ces exigences ne sont pas indiquées clairement dans l'énoncé des travaux ni ne font habituellement partie d'un contrat de SPICT.

De plus, à l'alinéa 7.19C (iii), « Remplacement d'individus spécifiques », la demande de propositions indique que « l'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés ». Cela signifie que les travaux établis conformément à une autorisation de tâche approuvée ne peuvent en aucun temps être exécutés par des personnes non autorisées. En d'autres mots, seules les ressources identifiées et précisées dans une autorisation de tâche approuvée peuvent travailler au projet. Il est évident que les exigences O1 et O2 relatives à une expérience d'un projet lié au commerce international sont contradictoires si l'intention de l'État est de faire en sorte que le soumissionnaire retenu fournisse des ressources sur demande, au besoin.

Si l'État a l'intention d'établir un contrat pour des services autres que ceux fournis par les ressources précisées au moyen d'autorisations de tâche approuvées, un arrangement en matière d'approvisionnement portant sur des services professionnels en informatique centrés sur les solutions (SPICS) serait plus approprié. À défaut de quoi, nous demandons respectueusement le retrait de l'exigence concernant l'expérience relative à un projet lié au commerce international des exigences organisationnelles.

Question nº 8

Il est évident que la demande de propositions a pour but de renouveler le contrat du fournisseur actuel. Comme il n'y a qu'un nombre limité de projets récents liés au commerce international de plus de 15 000 000 \$\\$ et de grands projets de l'État de plus de 100 000 000 \$\\$, seul le fournisseur actuel peut raisonnablement s'attendre à répondre aux exigences. De plus, les critères de qualification énoncés sont excessivement élevés, ce qui fait en sorte que seul le fournisseur actuel obtiendra une bonne note. Nous avons géré plusieurs marchés professionnels de plusieurs millions de dollars (20 M\$) en matière de GI/TI et sommes en mesure de répondre aux besoins de l'ASFC. Malheureusement, la demande de propositions n'offre pas des chances égales. Elle n'appelle pas à la concurrence, n'est pas équitable, ouverte ni transparente et sera probablement contestée devant le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE).

Afin de permettre une véritable concurrence, nous proposons à l'ASFC de diviser les catégories de personnel en volets de travail pour chacun desquels un contrat sera accordé et d'abaisser à un niveau raisonnable les critères pour l'entreprise et les ressources (c.-à-d., accorder une valeur moindre aux références d'entreprise et que les critères ne soient pas propres à l'ASFC). En outre, nous suggérons de ne pas accorder qu'un seul contrat, mais d'en accorder trois ou quatre. La demande de propositions actuelle est non seulement inéquitable pour les fournisseurs et les contribuables canadiens, mais elle rend aussi l'ASFC, l'État et les contribuables vulnérables, car le fournisseur retenu aurait le monopole de ses services à une extrêmement grande échelle.

Nous demandons respectueusement que les critères de qualification soient abaissés à un niveau réaliste et que des contrats soient octroyés à au moins trois fournisseurs ou que les catégories soient divisées en volets de travail pour lesquels un contrat sera octroyé à un fournisseur ou plus. L'ASFC peut aussi choisir d'annuler complètement sa demande de soumission et de mettre en place un processus ouvert, équitable, concurrentiel et transparent. Il serait bon de commencer par lancer une demande d'expression d'intérêt aux fournisseurs.

Question n° 9

En ce qui a trait aux exigences O1 et O2 de la demande de soumission 47060-151006/A, nous avons de la difficulté, à titre de grand fournisseur auprès de tous les paliers du gouvernement et du secteur privé, à comprendre la pertinence du recours à des contrats pour répondre aux exigences suivantes :

Solicitation No. - N° de l'invitation 47060-151006/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. 002
File No. - N° du dossier 609el 47060-151006

Buyer ID - Id de l'acheteur 609el CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (a) Doit appuyer un grand projet d'État;
- (b) Doit appuyer un projet lié au commerce international, surtout qu'il ne s'agit pas d'une exigence pour l'évaluation des ressources principales.

Les critères semblent directement favoriser le fournisseur titulaire et limitent la capacité des autres fournisseurs qualifiés de répondre. Nous ne croyons pas que c'était intentionnel de la part de l'ASFC et nous demandons à l'ASFC de songer à éliminer totalement les exigences O1(2) et O2(2) ainsi que le passage indiquant que le « contrat appuyait un grand projet d'État » dans les exigences O1(1) et O2(1). Ainsi, plus de fournisseurs participeront et le client aura plus de choix, ce qui accroîtra l'accès, la concurrence et l'équité comme le veut le mandat publié de TPSGC et offrira la meilleure valeur globale à l'ASFC.

Question n° 10

Pièce jointe 4.1 - Critères d'évaluation de l'organisation - O1 et O2

Basé sur notre compréhension de la O1 et O2, il semble que la Couronne ne soit pas ouverte à l'acceptation ou à permettre aux fournisseurs qui ne sont pas le titulaire de soumissionner sur cette invitation. Ces exigences constituent un avantage indu au fournisseur actuel. Dans l'esprit de compétition ouverte et transparente, et à encourager un nombre suffisant de réponses pour plus de concurrence, nous aimerions proposer les modifications suivantes aux exigences obligatoires de l'organisation O1 et O2 :

a) "Le contrat était en faveur d'un projet de l'État. Projet de l'État est défini comme ayant un budget global de 100 M \$ de dollars ou plus "

Comme il y a un nombre limité de grands projets d'État qui offrent des services similaires pour les catégories identifiées dans cette demande, est-ce que la Couronne envisagerait de modifier l'exigence pour O1 et O2 pour le projet du Gouvernement du Canada (GC) pour un ministère ou organisme avec plus de 10.000 employés.

b) "Le contrat était en faveur d'un projet de commerce international. Le Projet sur le commerce international est défini comme un projet qui est impliqué dans le transport de marchandises à travers les frontières internationales qui implique la transmission de données de marchés publics ou commerciaux comme importateur et exportateur d'informations, transporteur, description des marchandises ou des services, courrier ou transport d'informations, classification harmonisée des biens ou des services expédiés; "

Cette exigence constitue un avantage injuste pour le fournisseur actuel et ne favorise pas un processus équitable et concurrentiel. Est-ce que la Couronne envisagerait de supprimer cette exigence pour O1 et O2.

c) "Les services professionnels en informatique facturés était de 15 millions de dollars ou plus."

Comme il y a un nombre limité de contrats où un fournisseur a facturé plus de 15,000,000 \$ et a fourni des services semblables pour les catégories identifiées dans cette demande, est-ce que la Couronne envisagerait de modifier l'exigence O1 pour la valeur totale d'un contrat de plus de 15,000,00\$.

RÉPONSES AUX QUESTIONS NOS. 2 À 10

LES CHANGEMENTS SUIVANTS S'APPLIQUENT À LA DDP:

1. SOUS LA PIÈCE JOINTE 4.1, CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS.

SUPPRIMER:

1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ORGANISATION

		RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE
POINT N°	EXIGENCE OBLIGATOIRE	EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)
01	Le soumissionnaire doit démontrer, au moyen de l'appendice B de la pièce jointe 4.1, qu'il a obtenu un contrat de services professionnels en informatique dans les sept dernières années, avant la date de clôture des soumissions, lequel était conforme aux critères suivants : (1) Le contrat appuyait un grand projet de l'État. Un grand projet de l'État est défini comme étant un projet dont le budget est de 100 M\$ ou plus; (2) Le contrat appuyait un projet de commerce international. Un projet de commerce international est défini comme étant un projet dans le cadre duquel des biens sont transportés au-delà d'une frontière internationale, nécessitant la transmission de données sur l'approvisionnement ou sur le commerce, par exemple les renseignements sur l'importateur et l'exportateur, le transporteur, une description des biens ou des services, les renseignements sur le messager ou le transporteur, la classification harmonisée des biens ou des services expédiés; (3) La valeur des services professionnels en informatique facturés était de 15 M\$ ou plus. Les éléments suivants doivent également accompagner la soumission pour chaque contrat : (1) une lettre (mentionnant un numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat) du client (avec lequel il n'a pas de lien de dépendance) montrant que le soumissionnaire lui a fourni de tels services de l'ordre de 15 000 000 \$; (2) le nom, le numéro de téléphone et si elle est disponible, l'adresse courriel d'une personne ressource du client qui était responsable de l'approbation des services reçus en vertu de l'élément (1) ci-dessus. Le Canada pourrait aussi vérifier tout	
	renseignement fourni par le soumissionnaire.	

02

Le soumissionnaire doit avoir une expérience confirmée de contrat à fournir toutes les catégories de ressources suivantes, qui totalisent le nombre de jours facturables minimaux par catégorie sur la même période de cinq (5) années au cours des sept (7) dernières années avant la clôture de la demande de soumissions. Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de deux (2) contrats. Les deux contrats cités en référence doivent répondre aux critères suivants :

- (1) Le contrat appuyait un grand projet de l'État. Un grand projet de l'État est défini comme étant un projet dont le budget est de 100 M\$ ou plus;
- (2) Le contrat appuyait un projet de commerce international. Un projet de commerce international est défini comme étant un projet dans le cadre duquel des biens sont transportés au-delà d'une frontière internationale, nécessitant la transmission de données sur l'approvisionnement ou sur le commerce, par exemple les renseignements sur l'importateur et l'exportateur, le transporteur, une description des biens ou des services, les renseignements sur le messager ou le transporteur, la classification harmonisée des biens ou des services expédiés;

*Les soumissionnaires **DOIVENT** remplir les appendices A et B de la pièce jointe B pour **CHAQUE** catégorie de ressources.

#	Catégorie de ressources	Nombre minimum de jours facturables par catégorie de ressources
1	Directeur de projet – Niveau 3	1000
2	Gestionnaire de projet – Niveau 3	2500
3	Expert-conseil en réingénierie – Niveau 3	2500
4	Architecte en GI, Entrepôt de données – Niveau 3	2000
5	Architecte d'applications et de logiciels – Niveau 3	2000
6	Architecte des activités – Niveau 3	5000

Le soumissionnaire **DOIT** démontrer que chaque ressource proposée pour une catégorie de ressources quelconque a réalisé au moins **50** % des tâches associées à la catégorie de ressources conformément à la section 5 de l'annexe B (énoncé des travaux).

INSÉRER:

1.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ORGANISATION

			RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE
POINT N°	EXIGENCE OBLIGATOIRE		EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)
01	Le soumissionnaire DOIT démontrer qu'il a de l' prestation d'une équipe de ressources afin de four professionnels en TI dans le cadre d'un (1) projet international* dont le budget est de 100 M\$ ou pl années, avant la date de clôture des soumissions. *Par « projet de commerce international », on ent duquel des biens sont transportés au-delà d'une fr nécessitant la transmission de données commercial* **Les données commerciales comprennent ce qui a) Renseignements sur l'importateur/expor b) Renseignements sur le manifeste; c) Renseignements sur le moyen de transpor d' Renseignements sur les bordereaux de green Renseignements sur l'équipage.	enir des services de commerce us dans les sept dernières end un projet dans le cadre contière internationale, ales**. suit: tateur; ort;	
O2	Le soumissionnaire DOIT démontrer qu'il a de l' prestation de toutes les catégories suivantes de sei informatique pour le nombre minimum de jours fa cours des sept dernières années. La valeur totale de en informatique facturés devait être de 15 M\$ ou N° Catégorie de ressources	rvices professionnels en acturables par catégorie au les services professionnels plus. Nombre minimum de jours facturables par	
	 Directeur de projet – niveau 3 Gestionnaire de projet – niveau Ingénieur-conseil – niveau 3 Architecte de GI – niveau 3 Architecte d'applications et de logiciels – niveau 3 Architecte opérationnel – niveau 3 	catégorie de ressources 1000 2500 2500 2000 2000 5000	
	Afin de démontrer qu'il respecte ces critères, le se pour chaque contrat de référence : (1) une lettre de son client (mentionnant un numé un autre identificateur unique de contrat) montrar fourni et facturé au client (avec lequel il n'a pas de tels services de l'ordre d'au moins 15 M\$;	ro de série de contrat ou t que le soumissionnaire a	

Buyer ID - Id de l'acheteur $609e1 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

		RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE
POINT N°	EXIGENCE OBLIGATOIRE	EXPÉRIENCE DÉMONTRÉE (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)
	(2) le nom, le numéro de téléphone et si elle est disponible, l'adresse courriel d'une personne ressource du client qui était responsable de l'approbation des services reçus aux termes de l'élément (1) ci-dessus. Le Canada pourrait aussi vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire.	

2. SOUS LA PIÈCE JOINTE 4.2, CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DE BASE, de la DDP :

SUPPRIMER:

- 1. DIRECTEUR DE PROJET NIVEAU 3
- 1.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES DIRECTEUR DE PROJET NIVEAU 3

DIRECTI	EUR DE PROJET – NIVEAU 3			
Nom de la	Nom de la ressource proposée :			
Le soumis	ssionnaire doit démontrer que la ressource proposée répond aux	exigences suivantes :		
Critères	Exigences obligatoires	Réponse du so	umissionnaire	
		Expérience démontrée (à remplir par le soumissionnaire)	Insérer le no. de page du résumé	
01	Au moins dix années d'expérience, acquises au cours des quinze années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner, de l'établissement de liens avec les intervenants et la direction, ainsi que de la gestion des risques liés à des projets axés sur la TI exécutés et gérés selon une approche d'examen à plusieurs points de contrôle.			
O2	Expérience de la gestion d'un projet axé sur la TI prévoyant la participation d'au moins deux intervenants. Il doit s'agir d'un projet d'une durée minimale de six (6) mois, doté d'un budget de 100 millions de dollars ou plus.			

Buyer ID - Id de l'acheteur $609el \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

INSÉRER :

2. DIRECTEUR DE PROJET – NIVEAU 3

2.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES – DIRECTEUR DE PROJET – NIVEAU 3

DIRECTEUR DE PROJET – NIVEAU 3			
Nom de la ressource proposée :			
		Expérience démontrée (à remplir par le soumissionnaire)	Insérer le no. de page du résumé
01	Au moins dix années d'expérience, acquises au cours des quinze années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner, de l'établissement de liens avec les intervenants et la direction, ainsi que de la gestion des risques liés à des projets axés sur la TI exécutés et gérés selon une approche d'examen à plusieurs points de contrôle.		
02	Expérience de la gestion d'un projet axé sur la TI prévoyant la participation d'au moins deux intervenants. Il doit s'agir d'un projet d'une durée minimale de six (6) mois, doté d'un budget de 100 millions de dollars ou plus.		
03	Expérience de travail en tant que directeur de projet dans le cadre d'au moins un (1) projet au cours des sept dernières années avant la date de clôture de la demande de soumission au sujet de la responsabilité de la mise en œuvre d'un projet de commerce international*.		
	*Un projet de commerce international est défini comme un projet qui comporte la circulation internationale de marchandises et la transmission de données commerciales**		
	**Les données commerciales pourraient comprendre les éléments suivants : Des renseignements sur l'importateur/l'exportateur Des renseignements figurant sur le manifeste Des renseignements sur le moyen de transport Des renseignements sur le papier creux ou la feuille de route Des renseignements sur l'équipage		

 $Solicitation \ No. - \ N^{\circ} \ de \ l'invitation$ 47060-151006/A Client Ref. No. - \ N^{\circ} \ de \ ref. du client

Amd. No. - N° de la modif. 002 File No. - N° du dossier $609el\ 47060-151006$

Buyer ID - Id de l'acheteur 609e1 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. SOUS LA PAGE NO. 1, DATE DE FIN DE LA DDP, LES CHANGEMENTS SUIVANTS S'APPLIQUENT : SUPPRIMER:

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-04 Eastern Standard Time EST

INSÉRER :

Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-12-18 Eastern Standard Time EST

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES